(1)

Cour
FRC
8254

SERMENT CIVIQUE

DE MM. LES CURÉS ET VICAIRES des Paroiſſes de la Ville d'Aix, & de pluſieurs autres Prêtres qui ſe ſont unis à eux.

Extrait *parte in quâ* des Regiſtres du greffe de la Commune d'Aix.

Le Corps Municipal s'eſt aſſemblé le 21 Juin 1790, préſents :

M. ESPARIAT, Maire.

OFFICIERS MUNICIPAUX.

MM.	MM.
Emeric-David.	Mareſchal.
Reinaud.	Guiet.
Gautier.	Gregoire.
Goujon.	Mottet fils.
Emerigon.	Rambot, P. D. L. C.
Perrin.	Bouteille, Subſt.

MM. les Curés & Vicaires des Paroiſſes de la ville d'Aix & pluſieurs autres Prêtres qui ſe ſont unis à eux, ſe ſont préſentés pour être admis au Serment Civique.

M & W 16515

M. Tardieu, Vicaire de la Magdeleine, parlant au nom de tous, a dit.

MESSIEURS,

Il nous tardoit depuis long-tems de manifeſter par un acte public & ſolemnel notre adhéſion à la Conſtitution nouvelle. C'eſt avec une véritable ſatisfaction que nous venons aujourd'hui remplir ce vœu le plus ardent de notre cœur. Tout ce qui touche au bonheur de l'Etat ne ſauroit être étranger aux Miniſtres de la Religion. A l'exemple de tous les bons Citoyens nous nous ſommes toujours fait une loi de nous conformer en tout aux déciſions de l'Aſſemblée Nationale & d'obéir à tous ſes Décrets. Telles étoient les diſpoſitions de notre cœur, lorſque nous avons appris que nos Concitoyens avoient paru douter un moment de notre patriotiſme.

A cette nouvelle inattendue, une déſolante inquiétude s'eſt emparée de notre ame ; nous avons frémi en penſant aux ſuites que pourroit avoir un pareil doute. Nous nous ſommes demandés à nous-mêmes quelle pouvoit en être la cauſe ? Et après l'examen le plus ſévere de notre conduite, nous n'y avons découvert que la trop facile ſouſcription que nous avons donné à une lettre dont nous n'avions pas prévu les conſéquences. Voilà notre crime. C'en ſeroit un bien grand ſans doute, ſi nous avions par-là voulu ſeconder de coupables

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

deſſeins, & nous euſſions alors mérité à juſte titre de perdre l'eſtime & la confiance de nos Concitoyens. Mais de pareilles intentions ne ſauroient nous être attribuées. Notre Religion en eſt un sûr garant. Ce ſeroit d'ailleurs trahir nos véritables intérêts. Nous ne mettions au reſte aucune importance à cette lettre. Puiſqu'elle a cependant fait naître des ſoupçons ſur la ſincérité de notre civiſme, nous venons, MESSIEURS, vous aſſurer ſous la foi du ſerment, qu'à l'invitation & à l'exemple du meilleur des Rois, *nous ne profeſſons tous qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la Conſtitution nouvelle & le deſir ardent de la paix, du bonheur & de la proſpérité de la France* (*). En conſéquence nous déſavouons formellement tous actes à ce contraires.

Comme Miniſtres du Dieu de paix, nous vous promettons auſſi de donner aux peuples qui ſont confiés à nos ſoins l'exemple de la ſoumiſſion aux Loix dictées par la ſageſſe de nos illuſtres Repréſentans, & de nous appliquer à les affermir dans les bons principes. Nous jurons en un mot d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de maintenir de tout notre pouvoir la Conſtitution nouvelle ſanctionnée ou acceptée par notre Monarque.

Tels ſont, MESSIEURS, les ſentimens dont nous ſommes animés, & que nous n'avons ceſſé un ſeul inſtant de profeſſer. Nous vous les confions comme aux Peres de la Patrie, laiſſant à votre ſageſſe le ſoin de leur donner toute la publicité que vous

(*) Diſcours du Roi du 4 Fevrier 1790.

jugerez néceſſaire pour nous ramener tous les cœurs.

Signés, Bonety, Curé de la Paroiſſe St. Sauveur. Honorat, Vicaire de St. Sauveur. Reynaud, Vicaire de St. Sauveur. Emeric, Vicaire de St. Sauveur. Ravanas, Curé de la Paroiſſe Ste Magdeleine. Eſmenard, Vicaire de la Magdeleine. Canole, Vicaire de la Magdeleine. Caſtelan, Vicaire de la Magdeleine. Tardieu, Vicaire de la Magdeleine. Iſnardon, Prêtre. Combe, Curé de la Paroiſſe St. Eſprit. Pin, Vicaire du St. Eſprit. Chauvet, Vicaire du St. Eſprit. Guiran, Vicaire du St. Eſprit. Tertian, Recteur de la Doctrine Chrétienne & Curé du Fauxbourg. Lombardy, Curé du Fauxbourg. Jehan, Curé du Fauxbourg. Rimbaud, Curé du Fauxbourg. Ramel, Prêtre. Hermite, Prêtre. Faucou, Prêtre. Demilia, Prêtre Aumônier. Chaix, Prêtre. Poggi, Prêtre. Legros, Prêtre. Bonfilhon, Prêtre.

Nous ſouſſignés, adhérons à la lettre ci-deſſus. *Signés*, Auſtriq, Prêtre Directeur du Séminaire. Imbert, Prêt. Sup. Tourniaire, Prêt. Direct. du Sém. Eymieu, Prêt. Direct. du Sém. Michel, Prêt. Direct. du Sém. Reynaud, Prêt. Direct. du Sémin. Chaix, Prêt. Prof. de Philoſ. au Sémin. Chabert, Prêt. Les Doctrinaires du College.

Collationné. *Signé*, ARNAUD, Greffier.

A AIX, de l'Imprimerie de la Veuve d'ANDRÉ ADIBERT, Imprimeur du Roi, vis-à-vis le College. 1790.